



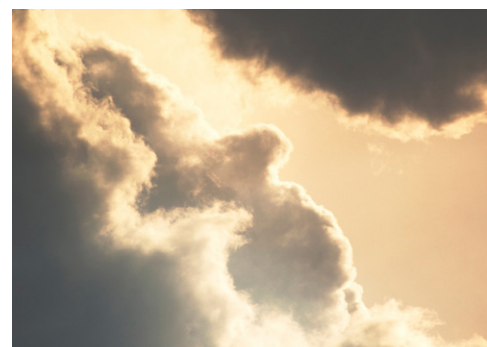
PORTEURS D'ESPÉRANCE
FONDS DE PARTAGE ÉTHIQUE


M E E S C H A E R T
Asset Management

La Sicav de partage Porteurs d'Espérance

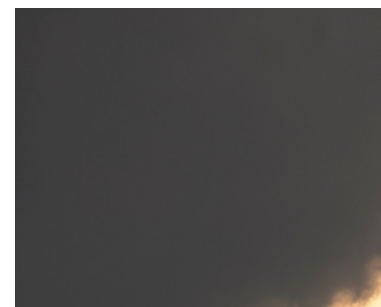
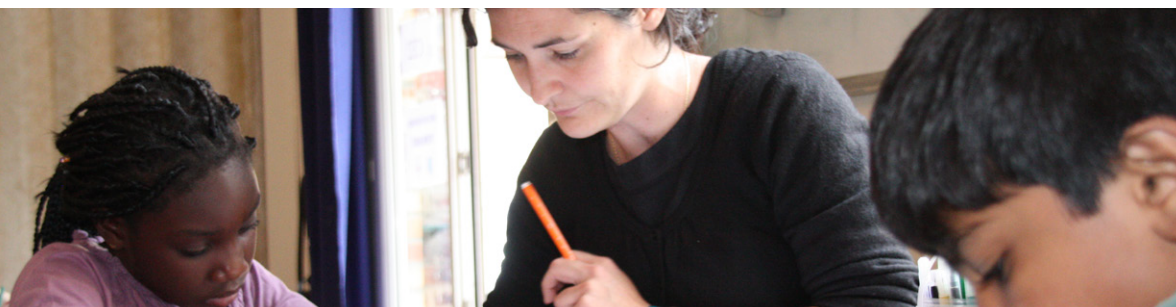
La Fondation Notre Dame

LA FONDATION
NOTRE DAME
PORTEURS D'ESPÉRANCE 
Reconnue d'utilité publique



Depuis **1935**

www.meeschaertassetmanagement.com



CARACTÉRISTIQUES

- Nom de la Sicav : Porteurs d'Espérance
- Structure juridique : Société d'Investissement à Capital Variable (Sicav) de droit français
- Durée de placement recommandée : 3 ans
- Valeur liquidative quotidienne
- Actions C (code ISIN FR0013314903) de capitalisation dont les sommes distribuables sont capitalisées
- Actions D (code ISIN FR0013314895) de distribution pour lesquelles le souscripteur s'engage à verser à la Fondation Notre Dame sous la forme d'un don faisant l'objet d'un reçu fiscal 50 % des sommes distribuées par la Sicav
- Actions I (code ISIN FR0013314812) de capitalisation dont les sommes distribuables sont capitalisées ; minimum de souscription de 100 000 €
- Indice de référence composite : 70 % d'ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de MSCI EMU Net Total Return
- Commission de souscription à la Sicav , commission de rachat : néant
- Frais de gestion des actions C et D : 1,2 % TTC annuels maximum dont 50 %

p.01

reversés par Meeschaert AM sous forme de don ou parrainage à la Fondation Notre Dame.

- Frais de gestion de l'action I : 0,80 % TTC annuels maximum dont 50 % reversés par Meeschaert AM sous forme de don ou parrainage à la Fondation Notre Dame
- Commissions de mouvement : néant
- Frais indirects : non significatifs
- Frais courants des actions C et D : 1,17 % TTC de l'actif net l'an*
- Frais courants de l'action I : 0,77 % TTC de l'actif net l'an*
- Frais d'entrée et de sortie : néant.

* Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2018. Il peut varier d'une année sur l'autre.

OBJECTIF DE GESTION

Porteurs d'Espérance est une Société d'Investissement à Capital Variable (Sicav) dont l'objectif de gestion est la recherche

d'une performance nette de frais de gestion sur l'horizon de placement recommandé supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 70 % d'ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de MSCI EMU Net Total Return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en œuvre une stratégie ISR. La Sicav n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence, mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme.

L'indice ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index est représentatif de la performance, coupons réinvestis, des obligations d'Etat de la zone Euro de maturité comprise entre 3 et 5 ans. Le MSCI EMU Net Total Return est un indice d'actions représentatif des marchés des moyennes à grandes capitalisations des 10 pays développés de l'union économique et monétaire européenne. Il est calculé en dividendes réinvestis.

PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

- le risque de perte en capital,
- le risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (« High Yield »),
- le risque de taux,
- le risque lié aux obligations convertibles,
- le risque action,
- le risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents,
- le risque lié à l'investissement dans les petites capitalisations,
- le risque de change,
- le risque sur titres subordonnés,
- Le risque lié aux obligations

- contingentes,
- le risque lié à la gestion discrétionnaire,
- le risque lié aux dérivés,

Le profil de risque détaillé de cette Sicav est présenté dans son prospectus complet, consultable sur le site internet : meeschaertassetmanagement.com.

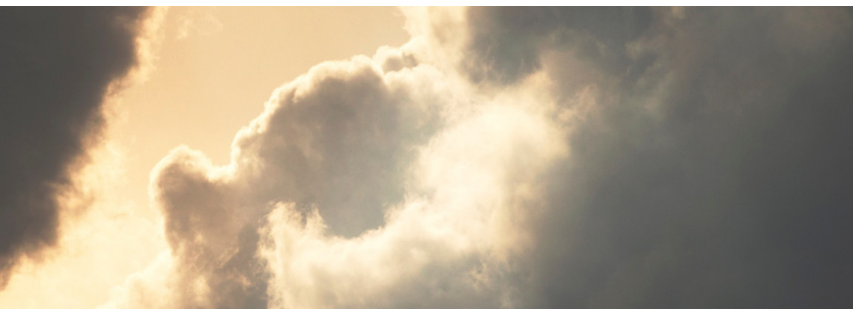
Profil de risque :

Risque plus faible			Risque plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7

La catégorie de risque affiché et le classement de la Sicav ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps.

Informations à jour au 07/08/2019

Durée de placement recommandée : 3 ans



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement du portefeuille de Porteurs d'Espérance repose en amont de l'analyse financière sur la sélection de valeurs éligibles pour la Sicav, dans une démarche de « best-in-class », et s'effectue à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés. Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d'« Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Ce panier supplémentaire d'entreprises éligibles est compris entre 50 et 100 valeurs, et fait l'objet d'analyses internes en collaboration avec Ethifinance. Concernant la démarche « intégration positive », Meeschaert AM applique les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion. Ces principes sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert AM qui en détaille la logique économique et qui

p.02

LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA GESTION ETHIQUE DE LA SICAV

La Sicav pratique une démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5 % du chiffre d'affaires) porte atteinte à la dignité humaine (notamment l'armement illégal, les jeux d'argent, la bioéthique, la pornographie).

La Sicav sélectionne des valeurs éligibles respectant les principes d'éthique sociale correspondant à l'enseignement social de l'Eglise catholique décrits en page 3.

La gestion ISR porte à minima sur 80 % de l'actif net (hors liquidités).

en précise les enjeux éthiques et de développement durable. L'analyse financière est basée sur une gestion active de convictions dont le processus donne la priorité à la micro-économie et aux fondamentaux économiques des sociétés.

Les actions

Autour d'un point central de 30% de l'actif net, la Sicav investit dans des produits d'actions en direct (y compris convertibles) ou via des parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, **entre 10 % et 50 % de son actif net**. La Sicav privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais peut à titre de diversification être exposée sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20% maximum de l'actif net en petites capitalisations).

Les produits de taux

La Sicav peut investir **entre 50 % et 100 % de son actif net** en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'Etat ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. Les produits de taux peuvent être investis en titres à caractère spéculatif non notés ou notés (« High Yield») dans la limite de 50%. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

ACTIFS NET (%)



La Sicav peut investir exclusivement dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%. Les titres d'émetteurs issus des pays émergents sont limités à 25% de l'actif net. La Sicav peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La Sicav peut investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 8.

Les OPCVM et/ou FIA

La Sicav peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle.

Les instruments dérivés

La Sicav peut intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques taux, actions, change ou crédit sans rechercher de surexposition.



LA RESPONSABILITÉ MORALE DES INVESTISSEMENTS

Le processus d'investissement est basé sur les critères éthiques de l'Investissement Socialement Responsable et privilégie des entreprises respectant la dignité humaine et agissant pour un développement économique et humain durable et qui satisfont les critères suivants :

Le respect de la dignité humaine

À la lumière de l'Enseignement Social de l'Eglise, le respect de la dignité humaine et de la vie, le droit à un travail décent, le respect de la viabilité écologique de la terre et l'objectif partagé du Bien commun tels que décrits dans la charte d'investissement responsable de la Fondation Notre Dame.

p.03 Les critères classiques d'éthique sociale et sociétale

Sont identifiés les critères ISR (Investissement Socialement Responsable), ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise).

Les critères financiers

Le modèle économique sélectionné vise à permettre au gestionnaire de se positionner sur des thèmes porteurs selon son analyse et de suivre la stratégie mise en place pour chercher à atteindre les objectifs fixés.

LE FONCTIONNEMENT DU PARTAGE

Les actions C, D ainsi que I, pour un soutien indirect

Meeschaert AM reverse sous forme de don ou de parrainage une part significative (50 %) de sa rémunération de gérant (1,2 % en TTC pour les actions C et D, 0,80% TTC

pour les actions I) à la Fondation Notre Dame. Cette contribution est transparente pour le souscripteur qui conserve ses revenus. Si ce mécanisme n'ouvre pas droit à des avantages fiscaux pour le porteur d'actions, la société de gestion peut profiter d'une réduction d'impôt selon les modalités prévues par le Code Général des Impôts.

L'action D, pour un soutien supplémentaire

Outre le don ou parrainage d'une partie des frais de gestion par Meeschaert AM, le souscripteur reverse 50 % des sommes distribuées de son placement à la Fondation Notre Dame bénéficiant ainsi des avantages fiscaux relatifs aux dons.

POUR LES PARTICULIERS ET LES INSTITUTIONS

Ses caractéristiques de gestion font de Porteurs d'Espérance un placement de fond de portefeuille, pour les particuliers comme pour les fondations, institutions, congrégations et autres associations.

Il permet de plus de participer sur le long terme au financement pérenne de 140 projets soutenus par la Fondation Notre Dame.

LES SIX PRINCIPES D'ÉTHIQUE CORRESPONDANT À L'ENSEIGNEMENT SOCIAL DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

- Principe 1 : respect des droits de l'homme, de la vie et promotion de la paix.
Exemple : respect des conventions internationales en matière d'armement.
- Principe 2 : respect des droits fondamentaux du travail.
Exemple : abolition du travail des enfants.
- Principe 3 : développement du progrès social et de l'emploi.
Exemple : innovation et la recherche favorisant la création d'emploi.
- Principe 4 : préservation de l'environnement.
Exemple : respect des normes internationales de qualité environnementale et énergétique.
- Principe 5 : respect des règles de fonctionnement du marché.
Exemple : respect du bon fonctionnement du marché et des pratiques concurrentielles.
- Principe 6 : respect de règles de bonne gouvernance.
Exemple : indépendance du conseil d'administration, classement des niveaux de corruption des différents pays.

Ces principes sont détaillés dans le prospectus complet de la Sicav, consultable sur le site internet : www.meeschaert.com

UN MECANISME DE PARTAGE POUR SOUTENIR LA FONDATION NOTRE DAME

En souscrivant à Porteurs d'Espérance, au travers des dons ou parrainages effectués à la Fondation Notre Dame, vous pouvez contribuer au financement du programme Entraide & Éducation qui développe des projets d'entraide, d'éducation et de culture chrétienne.

La Fondation Notre Dame



Reconnue
d'utilité
publique
depuis plus

de 25 ans, la Fondation Notre Dame est une fondation généraliste qui encourage et développe des projets d'**entraide-solidarité**, d'**éducation-jeunesse** et de **culture**, d'inspiration chrétienne.

p.04

Elle est mobilisée au service de la personne humaine, dans toutes ses dimensions. Avec tous ceux qui souhaitent faire grandir l'homme en lui redonnant confiance et espérance, la Fondation fait fructifier leur engagement et leurs idées.

C'est le rassemblement de donateurs qui rend possible l'accompagnement et le financement des projets.

La Fondation Notre Dame est **fondation abritante**, statut lui permettant d'accueillir des fonds individualisés, créés par des personnes physiques ou morales désirant exercer leur propre mécénat.

En 2019, la Fondation Notre Dame compte **17 fondations faisant appel public à la générosité** (collectant des dons pour financer des projets d'intérêt général), **28 fondations privées** (créées à l'initiative d'une personne, d'une famille qui décide

d'apporter des fonds pour soutenir des projets d'intérêt général) et **5 fondations patrimoniales** ou créées **par une entreprise**.

Depuis 2009, plus de **150 millions d'euros** accordés aux projets soutenus par la Fondation Notre Dame et ses fondations abritées, en **France** principalement (Angoulême, Brest, Charleville-Mézières, Chartres, Laval, Marseille, Paris, Rennes, Toulouse, etc.) mais aussi à **l'étranger** (Vietnam, Congo, Kenya, Chili, ...).

La Fondation Notre Dame est habilitée à recevoir legs, donations ou assurances - vie en franchise de tous droits (succession, mutation, ...).

Le programme entraide et éducation



À travers son réseau de 150 associations à **Paris** qu'elle

connaît bien, et sa pratique d'un nombre important d'acteurs du secteur social en France, la Fondation Notre Dame identifie des porteurs d'idées et de projets. Elle les aide à concrétiser leurs objectifs rapidement par un accompagnement et un financement rigoureusement adaptés.

Elle soutient annuellement **180 projets** au cœur des préoccupations et des besoins touchant directement **90 000 personnes**, dans les domaines suivants :

Précarité et exclusion / Jeunesse et éducation / Famille / Emploi et formation / Logement / Patrimoine et culture / Media / Environnement / Réflexion sur l'économie, l'homme et la société.

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS

- Former les bénévoles aux tournées rue
- Financer un parcours hygiène et santé pour les personnes de la rue
- Permettre aux personnes sans abri de déposer leurs affaires dans un lieu sécurisé pendant la journée
- Distribuer l'été des colis repas à 11 000 personnes très démunies
- Financer des séjours de rupture avec la rue, la prostitution, l'alcool
- Favoriser des colocations entre jeunes professionnels et personnes handicapées
- Accompagner des personnes fragiles à rechercher un emploi
- Eviter le décrochage scolaire
- Développer l'art (chant, danse, théâtre, etc) comme vecteur d'éducation et d'insertion sociale
- Renforcer et compléter la formation des directeurs et éducateurs de patronage
- Rénover et mettre aux normes de sécurité les locaux des patronages.

AVERTISSEMENT

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information par Meeschaert AM et ne saurait donc être considéré comme un élément contractuel, un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. Sa remise à tout investisseur relève de la responsabilité de chaque distributeur. En tout état de cause, l'investisseur doit procéder, avant la conclusion de toute opération, à sa propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'il juge nécessaire sur les risques et les caractéristiques du produit eu égard à son profil d'investisseur. Il est recommandé, avant tout investissement, de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) de la Sicav (disponible gratuitement auprès de Meeschaert AM et/ou sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com) et en particulier de la rubrique « profil de risque ». Meeschaert AM décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales.

Toute reproduction ou diffusion, même partielle, de ce document est interdite. –

Les informations concernant la Sicav Porteurs d'Espérance sont issues du prospectus daté du 07/08/2019.

A travers l'achat du papier - issu de sources responsables - sur lequel cette publication est imprimée, Meeschaert AM participe à la gestion durable des forêts.

Photographies : © Fondation Notre Dame

CONTACT

Interlocuteurs dédiés aux institutionnels

• Meeschaert AM
Nicolas Gautier, Directeur de la Distribution
01 53 40 20 20
ngautier@meeschaert.com

Périne André Maldant, Chargée de clientèle institutionnelle
01 53 40 20 20
pandre@meeschaert.com

Département des relations institutionnels

01 53 40 20 20
contact-mam@meeschaert.com

Interlocuteur dédié aux particuliers

• Meeschaert Gestion Privée
Maxime Vermesse, Directeur
01 53 40 20 20, mvermesse@meeschaert.com

Interlocuteur à la Fondation Notre Dame

• Olivier Luneau, Administrateur de la Sicav
06 23 75 04 35, oluneau@fondationnotredame.fr

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear.

Ainsi certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

COMMENT SOUSCRIRE

Souscription auprès d'une entité du groupe Meeschaert

En prenant contact avec Meeschaert AM (si vous représentez un institutionnel) ou Meeschaert Gestion Privée (si vous êtes un investisseur privé) pour procéder aux formalités administratives, vous bénéficierez notamment d'une exonération de droits de garde et d'un suivi fiscal annuel relatif à la distribution des revenus au profit de la Fondation Notre Dame.

Souscription auprès de votre intermédiaire financier

Le prospectus de la Sicav Porteurs d'Espérance accessible sur le site www.meeschaert.com permettra à votre établissement bancaire de le référencer pour vous le proposer à la souscription.



Reconnue d'utilité publique

FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
10, RUE DU CLOÎTRE NOTRE DAME - 75004 - TEL : 01 78 91 91 90
info@fondationnotredame.fr - www.fondationnotredame.fr



MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - 12 ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES 75008 PARIS TÉL. : 01 53 40 20 20 - S.A.S AU CAPITAL DE 125 000 € - R.C.S. PARIS 329 047 435 - NAF 6430Z - SOCIÉTÉ DE GESTION AGRÉÉE PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS SOUS LE N° GP-040 00025